



A l'origine exigé par la DSAC pour des raisons de sécurité, le passage au « Tout RNAV » à Nice est un dossier où l'engagement de l'encadrement local et des contrôleurs est total depuis de nombreuses années. L'entrée en vigueur de l'arrêté portant obligation d'emport RNP APCH devait couronner ce travail.

En effet que ce soit le travail du GT RNAV, les discussions avec la DSAC et la DTA pour obtenir la publication d'un arrêté, la pédagogie employée par le service exploitation pour informer et encourager les usagers à s'équiper, les formations sur simulateur pour les contrôleurs aériens, tout a été fait pour que le texte puisse être appliqué le 1er janvier 2019.

Côté opérateurs aériens, la grande majorité a fait des investissements lourds pour équiper leurs avions et former leurs équipages pour être prêt le jour J.

Mais fin 2018, une grande compagnie française a signifié à la DGAC qu'un ou deux avions qu'elle affrète et qui sont amenés à desservir Nice une à deux fois par jour ne seront pas équipés RNP APCH au 1er janvier, ni même après. Prenant peur, la Direction Centrale a décidé de reporter l'application de l'arrêté au 1er mars.

Le SNICTA regrette profondément les revirements d'une Administration Centrale décidément bien éloignée des réalités du terrain. En cas d'autres reports, il sera intransigeant sur les capacités Arrivées par mauvais temps en configuration 22.